

Madame Michèle TABAROT

Maire de la Ville du Cannet
Député des Alpes-Maritimes

Communiqué de Presse – le Cannet le 5 octobre 2015

Michèle TABAROT annonce le prochain dépôt d'une proposition de loi visant à protéger les communes situées en zone inondable de la sur-urbanisation.

Michèle TABAROT, Député-maire du Cannet, ville durement touchée par les inondations, annonce le prochain dépôt d'une proposition de loi pour protéger les communes situées en zones inondables de la sur-urbanisation que veut leur imposer l'Etat.

Pour de nombreux experts, le terrible drame survenu dans les Alpes-Maritimes est lié à la densification du littoral survenue dans les années 70 et 80.

Pour Michèle TABAROT, les pouvoirs publics doivent arrêter avec leur discours schizophrène qui consiste à dénoncer les ravages du bétonnage tout en exigeant des communes qu'elles construisent encore et toujours plus d'immeubles au péril de la vie des administrés.

Elle rappelle la situation particulière de sa commune. Avant qu'elle n'en devienne Maire, Le Cannet était déjà parmi les villes les plus denses de France, urbanisée sur 95% de son territoire, avec une densité de 5 500 habitants par kilomètre carré. L'application stricte de la loi SRU reviendrait à y construire plus de 4 000 nouveaux logements, ce qui aggraverait le bétonnage et le ruissellement des eaux.

Michèle TABAROT estime que la Côte-d'Azur et d'autres régions soumises à la même problématique, doivent être traitées différemment.

Elle souhaite donc que soit mis un terme à l'application uniforme et aveugle des lois SRU et ALUR par lesquelles l'Etat veut forcer les maires à autoriser des immeubles et peut même se substituer à eux pour les imposer.

Elle demande ainsi que, pour les agglomérations ayant subi des inondations ou soumises à un tel risque, les exigences de développement de l'habitat soient concertées et non plus imposées doctrinairement par l'Etat.